



Le 3 juin 2020

## Communiqué de presse

### **La FSIF signe la charte de bonnes pratiques entre commerçants et bailleurs pour faire face à la crise du COVID 19**

La FSIF, qui représente les opérateurs immobiliers qui construisent, louent et gèrent au quotidien des biens immobiliers diversifiés et notamment des commerces, est signataire, aux côtés de nombreuses associations et fédérations professionnelles représentatives des bailleurs et des commerçants, de la « Charte de bonnes pratiques entre commerçants et bailleurs pour faire face à la crise du Covid-19 ». La FSIF diffusera la charte auprès de ses adhérents.

Cette charte a été préparée sous l'égide de Madame Jeanne-Marie Prost, médiatrice désignée par le Ministre de l'Economie et des Finances, dont la détermination et le pouvoir de conviction ont été décisifs pour l'aboutissement de ce document.

La FSIF prend acte du refus de certaines associations d'enseignes de s'associer à ce document, et regrette qu'elles refusent de ce fait de reconnaître l'effort de solidarité et de bienveillance des bailleurs, sociétés privées elles-mêmes impactées par la crise.

Enfin, cette Charte permet d'encadrer les négociations à venir dans le respect de la relation contractuelle bailleur-locataire et des solutions déjà mises en place au cas par cas: la FSIF tient à souligner à cet égard que nombre d'accords de report ou de franchise de loyers ont en pratique déjà été mis en place par ses adhérents : ainsi à fin avril, les loyers reportés ou abandonnés par ses adhérents représentaient 470 millions d'euros au bénéfice de 14.000 locataires.

#### ***A propos de la Fédération des sociétés immobilières et foncières***

*Créée en 1935, la Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF) rassemble les opérateurs immobiliers qui construisent, louent et gèrent au quotidien des biens immobiliers diversifiés tels que bureaux, commerces, entrepôts logistiques, logements, résidences étudiantes ou maisons de santé ou de retraite en France et à l'étranger. Elle est composée de sociétés immobilières cotées et non cotées, qui représentent en France 25 millions de m<sup>2</sup> soit 40% de l'immobilier tertiaire détenu par des institutionnels. Plus d'informations sur : [www.fsif.fr](http://www.fsif.fr)*

**Contacts FSIF :**

Delphine Charles-Péronne  
Déléguée générale  
[delphine.charle-peronne@fsif.fr](mailto:delphine.charle-peronne@fsif.fr)

Julie Torossian  
Secrétaire générale  
[julie.torossian@fsif.fr](mailto:julie.torossian@fsif.fr)